

# SERVICE DE GARDE

**École primaire l'Accueil**  
418 386-5541, poste 15600



## **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT** Adoptées par le conseil d'établissement

**En début d'année, vous recevrez les règles de vie de l'école. À même ces règles vous retrouverez celles du service de garde et les mesures disciplinaires prises lors de gestes violents.**

2020-2021

## Jours et Heures d'ouverture

### Journée de classe

Période du matin de 6h45 à 8 h 05

Période du midi de 11 h42 à 12h55

La fin de journée de 15h03 à 17 h45

### Journée pédagogique

- De 6h45 h à 17h45

Le service de garde est ouvert durant les 180 jours de classe prévus au calendrier scolaire incluant les journées pédagogiques.

Veuillez noter que le service de garde est **fermé lors des congés qui sont inscrits sous forme de cercle au calendrier scolaire.**

Pendant la **semaine de relâche**, le service de garde est aussi **FERMÉ**.

## Force majeure

- **Fermeture d'école** le matin pour tempête, panne d'électricité, chauffage, etc., le service de garde sera **FERMÉ**.
- **Fermeture d'école** en demi-journée, le service de garde restera **OUVERT**.
- **Cours suspendus**, mais le personnel est requis de se présenter au travail, le service de garde sera **OUVERT**.

## Types d'utilisateurs et tarification

Le service de garde suit les lois du gouvernement et applique les tarifs en hausses ou en baisses de ce dernier.

**\*\*IMPORTANT : Il n'y a pas de transport par autobus le midi, donc si vous ne pouvez transporter votre enfant et que ce dernier n'est pas « marcheur » vous devez obligatoirement l'inscrire au service de garde pour le midi.**

**Frais d'inscription** : Il n'y a aucun frais d'inscription !

### Utilisateur régulier

Élève qui fréquente le service de garde un minimum de deux périodes partielles ou complètes par jour pour un minimum de 3 jours par semaine. Chaque journée de garde comporte trois périodes soit avant les cours, le midi et après les cours.

**Tarification** : L'utilisateur qui utilise le service de garde sur cette fréquentation obtient automatiquement la tarification réduite à 8,50 \$ par jour.

### Utilisateur sporadique autre que la période du dîner

Élève qui fréquente le service de garde un nombre inférieur de périodes ou de jours requis pour être reconnu régulier.

**Tarification** : Le montant correspondant à la période choisie sera facturé.

- 3 \$/ Matin
- 8,50 \$/ Fin de journée

### Usager dîneur annuel

Élève qui fréquente le service de garde les midis seulement au tarif annuel de 300 \$/année.

### Usager dîneur sporadique

Élève qui dîne occasionnellement au service de garde au tarif de 3 \$/midi.

### Usager lors des journées pédagogiques

Élève inscrit régulier ou sporadique qui fréquente le service de garde lors des journées pédagogiques. Le tarif pour la journée est de 8,50 \$/enfant. Des frais d'activité peuvent s'appliquer en surplus.

### **Paiement des frais de garde**

Un état de compte vous sera acheminé par votre enfant ou par courriel chaque mois. Les frais de garde doivent être payés **dès la première semaine** de la réception de l'état de compte. Voici les modalités de paiement :

- Par chèque à l'ordre de **CSBE Service de garde l'Accueil**
- Paiement en argent (le parent remet l'argent directement à l'éducatrice)
- Paiement accès D

**Après deux avis consécutifs de non-paiement, le service de garde pourra résilier l'inscription de l'enfant.**

### **Pénalité pour retard**

Les frais pour retard exigés aux parents après l'heure de fermeture sont 5 \$/ 15 minutes. Toute présence dans l'école après l'heure de fermeture sera considérée comme un retard. **Après plusieurs retards et avertissements, le service de garde pourra résilier l'inscription de l'enfant.** Il est aussi interdit de laisser votre enfant à la porte de l'école avant l'heure d'ouverture du service de garde.

### **Absences**

Pour assurer la sécurité de votre enfant, il est **essentiel** de téléphoner au service de garde pour signaler l'absence de ce dernier **et ce même si votre enfant ne fait que dîner au service de garde.**

De plus, vous devez nous aviser par écrit ou par téléphone si une personne autre que celles inscrites sur la fiche d'inscription de l'enfant doit venir le chercher.

## **Jours de classe (pour les usagers réguliers et sporadiques)**

Toute absence est payable par l'usager régulier, si vous n'avez pas communiqué avec nous, par téléphone, avant 9h00 le matin.

### **Aucun crédit ne sera accordé à l'usager sporadique. (Pour les diners)**

\*\* Noter qu'aucun arrangement ou changement de fréquentation ne sera possible à compter du mois de juin.

## **Journées pédagogiques (pour tous)**

Les frais facturés sont payables par l'usager si celui-ci est absent après avoir confirmé sa présence pour cette journée. Le crédit s'applique si le service de garde est informé de l'absence de l'enfant, et ce avant la date limite de remise du coupon-réponse envoyé à cet effet.

## **Sécurité**

Lorsque survient un accident occasionnant des blessures, la procédure établie est la suivante :

Si L'éducatrice n'arrive pas à rejoindre les parents, elle contactera la personne à rejoindre en cas d'urgence inscrite au dossier de l'enfant. À défaut, elle agira en bonne mère de famille. Un rapport décrivant les événements survenus sera versé au dossier de l'enfant.

**ON VOUS RECOMMANDE FORTEMENT DE PRÉVOIR UNE ASSURANCE-ACCIDENT POUR L'ENFANT CAR LES FRAIS MÉDICAUX, L'AMBULANCE, ETC. NE SONT PAS COUVERTS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE, À MOINS QUE CE SOIT PROUVÉ QU'IL Y AIT EU NÉGLIGENCE.**

## **Administration de médicament**

Dans le cas où nous aurions à administrer un médicament à votre enfant, veuillez compléter et signer le formulaire d'autorisation disponible à la fin de ce document. Le contenant du médicament doit **OBLIGATOIREMENT** être celui fourni par le pharmacien avec le nom de l'enfant et la posologie.

## **Reçus fiscaux**

Frais admissibles et déductibles au PROVINCIAL

- Frais de garde enfant sporadique
- Frais de garde des journées hors calendrier
- Frais pour retard.

Frais admissibles et déductibles au FÉDÉRAL

- Tous les frais payés au service de garde sauf les frais supplémentaires pour les sorties

## Une journée au service de garde...

**Matin: 6 h 45 à 8 h 05 (optionnel selon votre besoin)**

- Accueil des enfants au local du service de garde et local de musique.
- Jeux libres ex : dessin, jeux de société, de construction, etc.

**Midi: 11 h 42 à 12 h 55**

**11h42** Dîner des élèves de 3<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup>, 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> année. Jeux à l'extérieur pour les petits.

L'éducatrice de votre enfant prend sa présence. De là l'importance d'informer le service de garde de l'absence de ce dernier.

**12h10** Dîner des élèves de maternelle, 1<sup>ière</sup> et 2<sup>ième</sup> année. Jeux à l'extérieur pour les plus grands.

Votre enfant pourra apporter un repas froid ou à faire réchauffer au four micro-ondes. **Veillez inscrire le nom de votre enfant sur le contenant qu'il déposera au frigo.** La boîte à lunch demeure au casier de votre enfant.

Les informations concernant le service de traiteur vous seront fournies par l'école en début d'année scolaire.

**Fin de journée: 15h03 à 17 h 45**

**15h03 à 15 h 30**

- Prise de présences et jeux à l'extérieur.

**15 h 30 à 16 h 25**

- Collation (apportée par le parent)
- Activité planifiée par l'éducatrice en fonction du local où se trouve le groupe de votre enfant.
- Une personne sera à l'entrée de la porte pour aviser votre enfant de votre arrivée. Celui-ci viendra vous rejoindre à la porte.

**16 h 25 à 17 h 45**

- Groupes mixtes et jeux libres dans le local du service de garde.

## Service des dîneurs

Offert pour les élèves qui ont besoin du service de garde pour la période du midi seulement, le service des dîneurs de l'école accueille ceux-ci dans un environnement sécuritaire et adapté à leurs besoins. Les enfants mangent dans une atmosphère calme et détendue où différentes activités leur sont proposées. De plus, une période est prévue pour bouger et se divertir avant le retour en classe.

### Tarifcation usager annuel au service des dîneurs

**Frais d'inscription : Aucun**

**Tarif annuel : 300 \$/enfant**

Un état de compte vous sera acheminé par votre enfant ou par courriel chaque mois. Les frais de garde doivent être payés **dès la première semaine** de la réception de l'état de compte. Voici les modalités de paiement :

- Par chèque à l'ordre de **CSBE service de garde l'Accueil**
- Paiement en argent (le parent remet l'argent directement à l'éducatrice)
- Paiement accès D

Vous pouvez opter pour :

- ❖ Un versement de 300,00 \$ /semaine : 1<sup>er</sup> septembre 2020
- ❖ Trois versements de 100,00 \$ /semaines : 1<sup>er</sup> septembre 2020  
1<sup>er</sup> novembre 2020  
1<sup>er</sup> février 2021
- ❖ Dix versements de 30,00 \$/ Première semaine de chaque mois

**Après deux avis consécutifs de non-paiement, le service de garde pourra résilier l'inscription de l'enfant.**

### Tarifcation usager sporadique au service des dîneurs

**3 \$/midi/enfant**

## Formulaire d'administration d'un médicament

**Je demande au personnel du service de garde d'administrer à mon enfant la médication suivante selon la posologie indiquée.**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Période du: \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Nom du médicament : \_\_\_\_\_

Dose : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_

Section réservée à l'éducatrice qui administre le médicament

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

---

## Formulaire d'administration d'un médicament

**Je demande au personnel du service de garde d'administrer à mon enfant la médication suivante selon la posologie indiquée.**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Période du: \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Nom du médicament : \_\_\_\_\_

Dose : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_